



# Actualisation ACACED

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS 5650)

## Objectifs

Actualiser les professionnels au niveau de leurs connaissances envers les animaux domestiques

Action obligatoire et réglementaire rentrée en vigueur au 14 janvier 2022



## Programme

L'actualisation reprend les 8 domaines de connaissances de l'ACACED :

Logement, alimentation, reproduction, santé animale, comportement, droit, transport, sélection (pour plus de détails cf programme de l'arrêté du 14/01/22)



## Evaluation et mode de validation des acquis

- Délivrance d'une attestation de fin de formation conforme
- Diplômant
- Certifiant
- Non-certifiant

### En fin de formation vous recevrez :

- Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises.
- Un certificat de réalisation



## Public concerné

Tout professionnel ayant le devoir de s'actualiser pour conserver son droit d'exercer.

**Effectif** : Minimum **6** - Maximum **20**



## Pré-requis

- Posséder l'un des justificatifs suivants :
  - d'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
  - d'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
  - d'une attestation de connaissances délivrée par la D(R)AAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

## Durée et rythme

**Déroulement** : 1 à 2 sessions par an

**Période** : Toute l'année

- En semaine
- Week-end
- En journée
- En soirée
- Temps plein
- Temps partiel

## 2 Modalités pédagogiques au choix & méthodes

- En présentiel **OU**  A distance
- En salle
- Sur chantier
- Synchrone
- Asynchrone

- Apports théoriques en salle **ou** sur plateforme pédagogique dédiée sécurisée
- Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation
- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs ou séance d'évaluation en visio synchrone

## Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

Compte Personnel de Formation - (CPF) : OUI

Autres sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez-nous.

## Tarifs

22€ de l'heure soit 154,00€ HT la journée

*Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.*

## Indicateurs de résultats 2023/2024

Satisfaction des apprenants : **100%**

Validaton de la certification :

- **84% à distance**
- **95% en présentiel**

# Actualisation ACACED - Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques (RS5650)

## Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

### Etapes d'inscription à cette formation :

1. Prendre contact avec le CFPPA au 03.84.58.49.62 ou sur [cfppa.valdoie@educagri.fr](mailto:cfppa.valdoie@educagri.fr) pour obtenir le bulletin d'inscription et les prochaines dates + questions éventuelles

2. Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis et le contrat/convention de formation.

## Certificateur

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE



## Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?

Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

## Passerelles et débouchés

- Gestion de refuges ou de fourrières
- Expositions, concours
- Vente d'animaux (ex : vendeur en animalerie)
- Transit d'animaux (ex: taxi animalier)

## Equivalences

- soit un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP figurant sur la liste en annexe II de l'arrêté du 14 janvier 2022
- soit un titre ou certificat figurant sur la liste en annexe III de l'arrêté du 14 janvier 2022 et délivré au plus tard le 31/12/2014
- soit un certificat de capacité dit "CCAD" délivré jusqu'au 01/01/2016 par la Direction Départementale de la Protection

## Suite de parcours

Formation « Transport d'Animaux Vivants »

## Contacts



QUENTIN Benoit, formateur en animalerie

CADIEU Régine - 03.84.58.49.62  
[cfppa.valdoie@educagri.fr](mailto:cfppa.valdoie@educagri.fr)

## Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h  
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau  
Pas de restauration collective  
Pas d'hébergement possible

**MAJ 18/04/2025**



CFPPA - CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES  
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE  
Tél : 03 84 58 49 62  
[cfppa.valdoie@educagri.fr](mailto:cfppa.valdoie@educagri.fr)  
[www.cfppavaldoie.fr](http://www.cfppavaldoie.fr)